



PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DES MARRONNIERS

La réunion publique du vendredi 22 janvier 2010, sur l'aménagement du Secteur des Marronniers, a rassemblé un nombre important de Vauxois (environ 250 personnes). La présentation du projet a suscité de nombreuses réactions et échanges retenant toute l'attention de vos élus. Que les vauxois soient assurés que toutes leurs réflexions seront prises en compte, afin d'élaborer un projet à la dimension de notre village, dans les meilleures conditions routières, environnementales et architecturales.



Complément d'information

Dans notre magazine d'hiver N° 42, nous écrivions à l'occasion de la plantation de 8000 arbres au site du bois de Fortvache, que certaines «personnalités avaient montré leur intérêt pour cet événement», en notant la présence de monsieur Pierre Cardo, député de la 7^e circonscription, monsieur Breton, vice Président du Conseil Général du Val d'Oise et monsieur Wanner, maire de Boiesmont, ainsi que d'autres élus des communes environnantes.

Il est important de préciser que les personnes mentionnées ne partageaient pas le même intérêt. elles participaient à une manifestation contre la transformation

du massif de l'Hautil et se trouvaient de ce fait à l'extérieur du site où se déroulait la cérémonie. A ce sujet nous publions ci-dessous le rectificatif que nous a adressé monsieur Cardo.

«Contrairement à une information publiée page 13 de l'édition de janvier de Vaux Magazine, le député n'a pas assisté à la plantation, par la société Petitdidier, de 8000 arbres, n'ayant pas été convié et que le député, très préoccupé par la préservation de notre environnement et des espaces protégés, ne peut être qu'opposé à la transformation du Massif de l'Hautil en Centre d'Enfouissement Technique de catégorie III. »

L'AG dissout l'Asso...

Après 15 années d'une riche et intense vie associative, les adhérents de l'association des Anciens Elèves ont décidé, à l'unanimité, de dissoudre l'association.

Constatant l'absence de renouvellement du bureau, il a bien fallu ne pas prolonger «cette mort annoncée» depuis déjà 2 ans.

A l'unanimité aussi, les adhérents ont choisi de verser le solde de la trésorerie à Vaux Contre Le Cancer.

Ce n'est pas sans un pincement au cœur que cette décision a été prise. Nous pensons aussi aux amis qui ont créé cette association : René BEAUVIVRE, Jacques GROSHENRY et Pierre MAJJARET et ceux qui l'ont marqué de leur empreinte : Denise PLAT, Marguerite LOUVET et Pierre BARBAULT, sans oublier les trois présidents qui se sont succédé : Jacques GROSHENRY de 1996 à 1997, Joël CARPIER de 1998 à 2006, Daniel MAGNIN de 2007 à 2010.

Joël Carpier

Elections régionales

Les dimanches 14 et 21 mars, les 2 bureaux de vote situés à l'Espace Marcelle-Cuche seront ouverts de 8 h à 20 h.

Le scrutin régional est ouvert à tous les électeurs des scrutins nationaux de nationalité française, âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année de l'élection et inscrits sur les listes électorales.

Apportez une preuve de votre identité (carte nationale d'identité, passeport...) ainsi que la carte d'électeur.

L'amicale des donneurs de sang

de Vaux-sur-Seine remercie chaleureusement tous ceux qui se sont déplacés le 20 février.

89 dons ont été recueillis malgré une attente inhabituelle et un problème d'organisation qui sera réglé par l'Etablissement Français de Sang pour la prochaine collecte.

Nous vous attendons encore plus nombreux le 22 mai 2010.

Encore merci et à bientôt

La ville, une fois encore, vient de perdre un être apprécié de tous. Sa générosité et sa disponibilité à se mettre au service de la paroisse lui ont permis d'animer la catéchèse et la chorale de l'église. Elle participait aussi activement au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement.

Son implication à lutter contre la précarité l'a amenée à se joindre aux membres du CCAS. À l'origine de la créa-

tion de l'aide au devoir, qu'elle anima pendant de longues années, elle participa également à la naissance de

l'association ADGV, dont on connaît le succès aujourd'hui. Bénévolat, générosité, disponibilité et discrétion, des valeurs qu'elle a laissées en héritage à ceux qui voudront bien les saisir.

Catherine Balas nous a quittés en janvier dernier.

Nous adressons nos sincères regrets à sa famille.



Environnement et cadre de vie

L'ÉLAGAGE

Afin d'éviter certains encombrement de passages ou trottoirs, la mairie de Vaux-sur-Seine vous informe que selon le Code de l'Environnement, chaque propriétaire a le devoir d'assurer l'entretien de sa parcelle, incluant ainsi l'entretien et l'élagage des végétaux.

Implantation des haies par rapport aux limites séparatives
Distance : des plantations par rapport aux limites séparatives : à 0,5 mètre du mur de clôture, pour les plantations de basse tige c'est-à-dire inférieures à 2 mètres de hauteur.

À 2 mètres du mur de clôture pour les plantations de haute tige c'est-à-dire de plus de 2 mètres de hauteur.

Branches : Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres dépassant chez son voisin. Le voisin n'a pas le droit de les couper mais peut exiger la coupe, même si elle risque de provoquer la mort de l'arbre. Par contre cette coupe peut être reportée à une date plus propice par rapport au cycle végétal.

Dans le cadre d'une location, la coupe et l'entretien sont à la charge du locataire.

Racines et ronces : Le voisin peut procéder lui-même à la coupe mais n'est pas autorisé à utiliser de produits chimiques.

Récolte de fruits : Si vous avez une haie mitoyenne la récolte peut se faire par les deux voisins et pas seulement du côté de votre clôture.

Si la plantation d'arbres fruitiers est en retrait de la séparation mitoyenne, les fruits appartiennent au propriétaire de l'arbre tant qu'ils ne sont pas tombés au sol.

Préjudice en raison de la détérioration produite par les racines, la chute de feuilles et de branches, la perte d'ensoleillement :

Nous vous rappelons que l'éla-

gation des arbres implantés en domaine privé et empiétant sur le domaine public est à la charge du propriétaire : l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie aux frais des propriétaires défaillants est prévue par l'article R. 161-24 du code rural.

Celui-ci dispose que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat ». S'agissant en revanche des propriétés riveraines des voies publiques, communales ou départementales autres que les chemins ruraux, aucune disposition législative ne prévoit l'exécution d'office, aux frais du propriétaire défaillant, des travaux d'élagage.

Le Conseil d'État, dans sa décision Prébot du 23 octobre 1998, a jugé que le préfet peut légalement prévoir, dans l'exercice de ses pouvoirs de police, qu'il incombe aux riverains des routes nationales de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leurs propriétés menaçant de tomber sur les dépendances du domaine public routier national. Le maire peut, au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les propriétaires riverains de voies de circulation autres que les chemins ruraux d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation, il ne peut légalement y procéder d'office.

Il peut en revanche saisir les juges pour obtenir, par voie d'urgence, une injonction, assortie éventuellement d'une astreinte.



COMPOSTAGE DOMESTIQUE

vos avis nous intéressent !

Aujourd'hui, en France, chaque habitant produit environ 1 kg d'ordures ménagères par jour, soit 360 kg par an.

Toujours au niveau national, 81% de ces ordures ménagères sont incinérées ou enfouies... soit 291 kg / habitant / an.

L'objectif fixé par les pouvoirs publics en conclusion du Grenelle de l'environnement est que les quantités orientées vers l'incinération et l'enfouissement passent à 200 kg / habitant / an en 2015.

Pour atteindre cet objectif, nous allons devoir améliorer nos performances : produire moins de déchets et augmenter la part recyclée.

Le compostage domestique est l'un des moyens les plus évidents pour réduire les quantités de déchets collectés (la diminution peut aller jusqu'à 70 kg par habitant).

Il permet de recycler les déchets de cuisine et de jardin en rendant à la terre ce qu'elle a produit. Un coin de jardin suffit, qu'il soit individuel ou collectif ! Votre syndicat intercommunal de gestion des déchets, le SIVATRU, a décidé de soutenir cette pratique.

La première étape de cette opération est une enquête, afin de connaître vos habitudes, vos souhaits et vos besoins. Ensuite, si vos réponses sont favorables au projet, nous procéderons, avec l'appui de

l'ADEME, à une distribution de composteurs à l'automne prochain. Cette distribution s'accompagnera alors de conseils pour produire un bon compost et d'un suivi de l'opération.

Le questionnaire à remplir est disponible à l'accueil de la mairie et sur le site Internet du SIVATRU www.sivatru.fr

Le compostage, qu'est ce que c'est ?
C'est le processus de transformation par dégradation et fermentation des biodéchets (déchets de cuisine et de jardin) en un produit fertilisant appelé compost.

Le compostage peut concerner de nombreux déchets :

- Déchets verts : tailles, tontes, feuilles, fleurs fanées...
- Déchets de cuisine : déchets de préparation et restes de repas (épluchures, légumes, fruits...), filtres à café et marc de café,...
- Papiers : serviettes et mouchoirs en papier utilisés...

Le compostage domestique n'exige pas d'équipement particulier, mais plutôt un savoir-faire. Il peut se pratiquer simplement, en tas ou dans un contenant (composteur auto-construit ou acheté dans le commerce).



Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, le SIVATRU organise des visites de son centre de tri de Triel-sur-Seine le samedi 3 avril à 10 h, 11 h, 14 h et 15 h.

Pour savoir ce que deviennent vos déchets ménagers, comprendre combien vos gestes quotidiens de tri sont précieux et avoir les réponses à toutes vos questions, inscrivez-vous au 01 34 01 24 12 ou sur :

www.sivatru.fr



Les jardins des Hauts prés

Les intempéries du début d'année ont retardé l'ouverture des jardins familiaux.

Les dix jardiniers voyaient le temps passer...

Enfin les jardins étant attribués et les clés remises le 27 février dernier, chacun va pouvoir se mettre au travail. En espérant qu'avec l'arrivée du printemps, le beau temps sera favorable à de belles et bonnes récoltes.

Bon courage à tous.

Fleurir balcons et jardins

Comme en 2009, vous pourrez trouver lors de la brocante du 1^{er} mai un grand choix de plantes à fleurs vendues au stand du CCAS au profit de l'Action Sociale de la ville.



Vacances d'été pour les enfants

En partenariat avec « Vacances pour tous », le CCAS favorise le départ en vacances de jeunes Vauxois en prenant à sa charge selon un barème de Quotient familial, 60% du prix du séjour. Les propositions de destinations seront connues mi-avril et communiquées par affichage ou en contactant Mme Bianco : 01 30 99 91 55.

Voyage des aînés

Cette année encore le CCAS proposait aux aînés Vauxois de partir prendre l'air en Charente. Mais sans succès...

C'est donc avec regret que, par manque d'inscriptions suffisantes, nous sommes à nouveau obligés d'annuler le séjour prévu en juin.

Les membres du CCAS proposent d'étudier une autre formule d'escapade, voire un voyage de 2 jours. Informations dans le prochain Vaux Nouvelles.



Salon des Seniors

25, 26 et 27 mars 2010 :

Quand partir ? Quelles démarches entreprendre, quand et auprès de quel(s) organisme(s) ? Comment reprendre une activité quand on est retraité ?

Parce que la retraite est un sujet d'interrogation, voire de préoccupation pour beaucoup de Français, l'Agirc et l'Arcco, l'Assurance Retraite et le RSI donnent rendez-vous aux retraités, actuels ou futurs, sur l'Espace Retraite et Protection sociale :

www.agirc-arrco.fr
www.lassuranceretraite.fr,
www.le-rsi.fr.

Rendez-vous au Salon des Seniors, Espace Retraite et Protection sociale :

Parc des expositions de Paris, Hall 2-2 de 10 h à 19 h, Métro Porte de Versailles.

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) est une association de loi 1901 qui existe depuis 1999.



Nous intervenons auprès des jeunes de 18 à 30 ans qui travaillent ou résident sur les communes adhérentes de Chapet, Ecquevilly, Evéquemont, Epône, Hardicourt, La Falaise, Les Mureaux, Meulan, Mézières sur Seine, Vaux-sur-Seine et qui sont à la recherche d'un logement.

Nous offrons un service personnalisé et adapté, quelle que soit la situation professionnelle et le niveau de revenu du public que nous recevons.

Nous accompagnons les jeunes tout au long de leur parcours en valorisant les démarches effectuées afin de les responsabiliser et de les rendre autonomes vis à vis du logement.

De plus, nous servons d'intermédiaires entre les bailleurs et les jeunes pour permettre une meilleure compréhension des acteurs entre eux.

D'autre part, le CLLAJ organise des réunions d'informations collectives sur l'accès au logement dans des structures diversifiées telles que les collectivités locales, sociétés privées, associations, préfecture... afin de clarifier, et de faire connaître le sujet du logement.

Enfin, le CLLAJ participe activement à la mise en place d'une politique locale et nationale pour le logement des jeunes.

Désireux d'apporter un soutien durable, nous souhaitons mettre en place, une action toujours plus conséquente en direction du public jeune, ainsi que de nouvelles pratiques avec nos partenaires afin de remplir au mieux nos missions.

L'équipe du CLLAJ est à votre disposition pour toutes informations relatives à nos missions d'accueil, d'information et d'orientation.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous au 01 34 74 22 81.

Cours d'espagnol

Saviez-vous que la commune de Vaux-sur-Seine a mis en place, en 2009, un partenariat avec l'ambassade d'Espagne pour promouvoir et maintenir l'enseignement de la langue et culture d'origine Espagnole pour les enfants de 7 à 17 ans ?

Après un an de fonctionnement tous les mardis après la classe, les inscriptions pour la rentrée de septembre sont à effectuer avant le 30 avril 2010.

Pour plus d'informations contacter le : 06 14 60 02 90.

Coups de pouce pour favoriser les jeunes Yvelinois



16-25 ans, réalise-toi avec les Yvelines !

Etudes, voyages, transports, engagements associatifs... Quand on a entre 16 et 25 ans, on est plein de rêves et d'ambition, on a toujours besoin d'un coup de pouce. On a une multitude de défis à relever et de projets à réaliser...

Passer son permis de conduire, partir en mission humanitaire, financer ses études...

A travers plusieurs dispositifs, le Conseil général veut donner aux jeunes Yvelinois les moyens de réussir. C'est cela l'égalité des chances !

Vous allez découvrir dans cette rubrique quelques exemples de ce qui est proposé pour vous accompagner dans vos projets. N'hésitez pas à bénéficier de l'une ou l'autre de ces mesures. C'est pour vous, c'est à vous !

- Bourse au mérite
 - Brevet d'animateur
 - Permis de conduire, Permis d'agir
 - Carte imagine'R
 - Bourse aventure
 - Projet humanitaire
- Tous les renseignements sur le site :

www.yvelines.fr/projetsjeunes

7283 € pour HAÏTI

Quand Vaux se mobilise ce n'est pas pour rien.

Les associations locales soutenues par la municipalité ont réussi deux belles journées de solidarité avec HAÏTI les 13 et 14 février.

- 130 personnes le samedi pour les spectacles de la chorale Vocalises, Accadra, du chanteur Julian, la marche nocturne des Pieds de Vaux, la tombola organisée par le club de Voile avec à gagner un VTT offert par Peugeot Automobiles Vauban et des pastels réalisés par Entre Seine et Jardins.

- 320 personnes le dimanche pour le concert avec un plateau unique à Vaux : présenté par l'imitateur Dominic ROUSSEAU avec Véronique SANSON, François CORBIER, Bruno POLIUS, Alain TURBAN, Jean Jacques DEVAUX, JULIAN, Eric et Sylvia DIMICOLI, et un final renversant avec les excellents musiciens des GIMME STONES.

De 17 h 30 à 22 heures, les artistes ont fait le spectacle dans un Espace Marcelle-Cuche archi-comble et une ovation debout pour le final avec tous les artistes.

Ce sont toutes les recettes et dons soit 7283€ qui vont être ainsi reversés au Secours Populaire Français Haïti Urgence en présence de leur président Julien LAUPRÊTRE. Au-delà de la somme récoltée, ce qui est exemplaire c'est la solidarité des associations locales



Eric Dimicoli, Bruno Polius, Véronique Sanson, Jean-Jaques Devaux, Sylvia Dimicoli, Julian, Dominic Rousseau

qui ont mis en commun leurs adhérents, leurs réseaux, leur temps pour réussir, dans une parfaite ambiance de camaraderie, cette initiative de solidarité. C'est aussi le soutien sans faille de la municipalité et de ses services qui ont apporté l'appui logistique indispensable.

C'est aussi la solidarité des artistes qui sont venus bénévolement pour les spectacles, par amitié et en soutien à cette mobilisation originale d'une ville pour Haïti.

L'équipe Sono des Anciens Elèves qui a réalisé bénévolement une belle prestation saluée par les artistes.

Et enfin le loueur de Pianos (MULLET) qui a mis à disposition gratuitement le piano.

Cette dynamique ne doit pas retomber et peut être bénéfique à la vie associative vauvoise.

Prochain rendez-vous le 30 mai avec Vaux contre le Cancer et le 2^e marché des saveurs...

Joël Carpiert



Véronique Sanson, généreuse pour son public...



Le groupe Vocalises dans son nouveau spectacle



Marta Bentkoski, un moment de grâce...



Bruno Polius Non, non rien à changer!!..



Les Gimme Stones: éblouissant final



Julian: le talent en devenir...



François Corbier un humour sans égal...



Trophée Curie

Notre commune a été une nouvelle fois à l'honneur lors de la remise des Trophées « Courir pour la Vie, Courir pour Curie » par le Professeur Claude Huriet, Président de l'Institut Curie le 17 février dernier.

Dans le cadre de la lutte contre le Cancer, la mobilisation lors de la journée de mai 2009 organisée par « Vaux contre le Cancer » a permis de reverser à l'Institut Curie la somme de 7035,57 €, représentant une progression de 300 % sur 4 ans. Vaux a donc reçu le Trophée de la meilleure progression.

Continuons à nous mobiliser pour cette cause : rendez-vous le 30 Mai 2010 avec « Vaux contre le Cancer ».



Nos enfants nous accuseront

La première action de notre association pour 2010 a eu lieu le 29 janvier avec la projection du film « Nos Enfants nous accuseront ».

La salle Marcelle-Cuche a fait le plein dès 20 h pour la dégustation de produits bio et à 20 h 45 commençait la projection.

Les quelques 170 spectateurs impressionnés par le contenu, la beauté et la sensibilité des images applaudirent chaleureusement et le débat s'instaura. Messieurs Jean-Paul Jaud, le réalisateur, Gérard Le Puill, journaliste de l'environnement et Alain Delmotte, Directeur de Biocoop du Mantois durent

s'employer à répondre aux multiples questions. Vu la qualité des réponses, les spectateurs étaient intarissables et, à 00 h 30, il fallut mettre un terme au débat.



Ce fut une très bonne soirée qui permit à bon nombre de participants de réaliser que non seulement la recherche sur le cancer est importante pour la guérison des malades, mais que se préserver est aussi possible en agissant sur notre environnement et notre alimentation. Toute l'activité de nos bénévoles est maintenant orientée sur l'organisation de notre Journée «Contre le Cancer» du dimanche 30 mai 2010, préparation du Marché des saveurs, la marche ou la course, le repas champêtre et les animations. Rendez-vous est pris.

Jean Gineste

ADGV

ADGV Qi gong et méditation

Dimanche 28 mars 2010
9h30-12h
Espace Marcelle Cuche

Ensemble de huit exercices plutôt toniques pour revitaliser le corps
Travail sur la circulation de l'énergie
Méditation en fin de séance

Q I G O N G

Ouvert à tous, débutants ou non
Renseignements et inscription 06 73 64 63 15
Tarif du stage : 17 euros

Attention, le gala de fin d'année aura bien lieu le dimanche 6 juin. Pour le confort des spectateurs, le spectacle sera présenté deux fois, il faudra donc s'inscrire à l'un ou l'autre.

Le gala a lieu le week-end suivant la Journée Contre Le Cancer, précédant le spectacle d'ACCADRA, le lendemain du spectacle de Soif Compagnie... ou plus simplement, le premier dimanche de juin!!!

5^e Festival de théâtre amateur

La Communauté de Communes est partenaire du 5^e festival de théâtre «Amateurs», qui se déroule à Mézy-sur-Seine, du 28 au 30 mai 2010. Les représentations se dérouleront dans la salle des fêtes de Mézy-sur-Seine, rue Alfred Lasson. Les compagnies réunies pour ce festival sont :

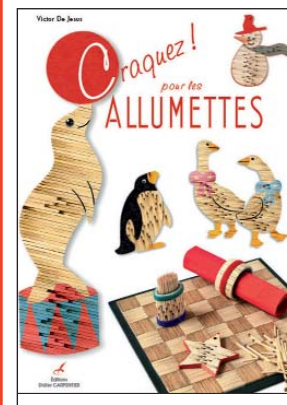


Scène en Coulisses (Vaux-sur-Seine), Le Théâtre de Ponctuation (Meulan), L'Atelier du Hibou (Meulan), Les Comédiens de la Tour (Triel-sur-Seine), Tam-Tam (compagnie Suisse, dans le cadre d'un échange). Les représentations se dérouleront :
Vendredi à 20 h : ouverture (animation à déterminer),
Samedi à 14 h : Cie à déterminer
17 h : Cie à déterminer
20 h 30 : L'Atelier du Hibou
Dimanche à 14 h : Le Théâtre de Ponctuation
17 h : Les Comédiens de la Tour
18 h 30 : clôture

Tarif : 10 € (gratuité pour les enfants de moins de 6 ans).
Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : brigitte@couleursenjeux.f
ou nous appeler au : 01 34 74 65 56

Victor De Jésus

Un Vauxois, Victor De Jésus, nous transmet sa passion brûlante pour les allumettes collées et donne vie à des animaux ou des objets qui semblent anodins. Craquez pour des allumettes, Un livre pour toute la famille aux éditions Didier Carpentier



Vauxois, mobilisez-vous pour la Caisse des Écoles !



Nous sommes des parents à l'initiative desquels cet établissement public est sur le point d'être réactivé dans notre commune. Notre intention n'est pas d'oeuvrer en camp retranché, bien au contraire! Si comme nous, vous êtes soucieux de l'action éducative, que vous souhaitez soutenir les projets des écoles en faveur des enfants scolarisés à Vaux-sur-Seine, ou que vous souhaitez tout simplement, contribuer à l'organisation de manifestations qui participent à la vitalité de notre commune (kermesse, marché de Noël) nous vous invitons à y adhérer.

En effet, le revenu de la caisse des écoles se compose de subventions de la commune, du département ou de l'État, mais également d'adhésions volontaires. La caisse des écoles peut également recevoir, avec l'autorisation du représentant de l'État dans le département, des dons et des legs.

D'un montant minimum de 5 euros, l'adhésion n'entraîne aucune obligation mais ouvre droit à l'élection des représentants des parents d'élèves qui siègeront au bureau d'administration (date à communiquer). Adhérer à la Caisse des écoles, c'est la possibilité de participer à son assemblée générale annuelle et de bénéficier ainsi d'une information détaillée sur ses activités.

A compter du 8 mars 2010, soyez nombreux à adhérer à la caisse des écoles de Vaux-sur-Seine, vous concurrez ainsi à sa formation et à son entretien. Veuillez remplir soigneusement le coupon ci-dessous que vous adresserez au service scolarité de la mairie.

Nathalie Orlhac, Hida Cordier-Gusnac, Virginie Pautonnier, Bénédicte Paillard, François Mannesier, Nolwenn de Sousa, Isabelle Rossigneux, Caroline Strzesnia.



CAISSE DES ÉCOLES de Vaux-sur-Seine Adhésion 2009 - 2010		CAISSE DES ÉCOLES de Vaux-sur-Seine Adhésion 2009 - 2010	
Talon conservé par la Caisse des écoles	Nom	Talon retourné à l'adhérent	Nom
	Prénom		Prénom
	Adresse		Adresse
	Verse la somme de		Somme versée
	<input type="checkbox"/> par chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC <input type="checkbox"/> en espèces		<input type="checkbox"/> par chèque <input type="checkbox"/> en espèces
Date	Date	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 30px; margin: 0 auto;"></div> tampon administratif	
Signature	Signature		

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2010

Etaient présents :

M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnay, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Sylvie Leclercq, Mme Naziha Benchehida, M. José Lerma, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Didier Duchaussoy, Mme Annick Riou, Mme Catherine Papalski, Mme Martine Gardin, M. Marcel Botton.

Pouvoirs : Mme Annick Riou a donné procuration à M. Jean-Claude Bréard, Mme Martine Gardin a donné procuration à M. Jean-Pierre Couteleau, M. Marcel Botton a donné procuration à M. José Harter.

Soit : En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25

ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Naziha Benchehida a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

M. Crespo salut la mémoire de Madame Balas, décédée, qui a beaucoup œuvré sur la Commune. Une minute de silence est respectée.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin votant contre).

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT 2010 : DEMANDE DE SUBVENTION

Parmi les catégories d'opérations, il est proposé de retenir les travaux dans les locaux scolaires, subventionnés à hauteur de 30 %, pour un montant total de travaux plafonné à 100.000 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de remplacement des fenêtres de la partie ancienne de l'école élémentaire et s'engage à inscrire les crédits au budget 2010.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Afin d'améliorer la sécurité routière aux abords de l'école élémentaire et du centre de loisirs, côté parc de la Martinière, il est prévu de réaliser des travaux de création d'allée piétonne et pose de potelets de sécurité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'opération et autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre de la sécurité routière et s'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE AU GYMNASÉ : DEMANDE DE SUBVENTION

Afin de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, il est préconisé d'isoler la toiture et de remplacer la chaudière à gaz.

Le montant total de la rénovation thermique et énergétique s'élève à 62.000 € HT, qui permettrait de réduire par 2 la consommation moyenne en KWH/an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme de travaux et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre des travaux d'économie d'énergie.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VILLETTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion de la Commune de Villette au S.I.E.H.V.S.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

A la majorité (5 voix contre : M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin), le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur BARD au taux de 100 % pour la durée du mandat.

A titre informatif, au titre de l'année 2009 avec un taux de 100 %, le montant net de l'indemnité s'élève à 760,97 €.

LOGEMENT COMMUNAL RUE DES ÉCOLES

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à proroger cette convention d'occupation précaire jusqu'en décembre 2010.

RÉGIME INDEMNITAIRE : NOUVELLE BASE RÉGLEMENTAIRE

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les modifications apportées à la délibération du 15 décembre 2006 relatives au changement de fondement juridique et à la rectification d'erreurs matérielles.

RAPPORT 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le rapport 2008 a été approuvé le 29 juin 2009 par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Vaux sur Seine/Evecquemont.

L'objet de cette présentation ne nécessite pas de délibération.

Le rapport annuel est consultable en Mairie.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010 : BUDGET PRINCIPAL

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

1- Contexte économique et impacts de la loi de finances 2010 sur les budgets locaux**Perspectives économiques**

La reprise est lente et l'activité mondiale reste largement en deçà de son niveau avant la crise.

De manière plus générale, le risque d'un retournement constitue une préoccupation importante sur les marchés et plusieurs indicateurs de tensions financières restent élevés. L'action des pouvoirs publics, à l'origine du rebond actuel, risque de perdre progressivement de sa vigueur. Tels que présentés dans le projet de loi de finances pour 2010, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales progresseront au total, à périmètre constant, de 1,2% si l'on tient compte du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), et seulement de 0,6% hors FCTVA (contre 2% en 2009).

Cette évolution, deux fois inférieure aux taux d'inflation prévisionnel (1,2%), augure donc d'un net recul du « pouvoir d'achat » des collectivités locales.

Les mesures fiscales et budgétaires**- Suppression de la taxe professionnelle**

Elle sera remplacée, dès 2010, par une Contribution économique territoriale (CET) composée d'une Cotisation locale d'activité (CLA), assise sur les valeurs foncières des entreprises, et d'une Cotisation complémentaire (CC) représentant, selon le chiffre d'affaires, de 0,5% à 1,5% de leur valeur ajoutée

- Revalorisation des valeurs locatives

Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à 1,012 pour 2010, soit une hausse de 1,2 % correspondant à l'inflation prévisionnelle pour 2010. En 2009, la revalorisation des valeurs locatives était de +2,5%

- Le FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle)

La suppression de la taxe professionnelle oblige de revoir le fonctionnement de la péréquation du fonds. Pour l'année 2010, les ressources des FDPTP sont maintenues à leur niveau antérieur, à l'exception des versements aux communes défavorisées que le Conseil Général peut ajuster comme chaque année.

- Le FDPTAMO (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe addi-

tionnelle aux droits de mutation

Avec le recul du marché immobilier de l'année 2008, le produit du fonds a diminué de 17,4% sur l'exercice 2008 (versé en 2009). Le recul du marché s'étant accentué en 2009, les ressources du fonds devraient connaître une nette diminution. Par ailleurs, le mode de calcul de la répartition du fonds changera au titre de l'exercice 2009 (chemins ruraux exclus).

2. RESULTATS 2009

L'exercice 2009 s'est clôturé avec un excédent de fonctionnement de 1 340 025,95 € et un déficit d'investissement de 7 716,59 €, soit un solde positif global de 1 080 293,52 € (restes à réaliser inclus), contre 989 849,71 € en 2008.

2.1. - Section de Fonctionnement*- Les dépenses de fonctionnement*

En 2009, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 2,13% par rapport à 2008, contre 3,7% sur l'exercice précédent.

Avec 576 €/habitant, les charges communales restent très inférieures aux charges des communes françaises de taille comparable (853 €/habitant en 2009).

Les charges générales n'ont progressé que de 1,03%.

Les charges de personnel restent à un niveau élevé à relativiser compte tenu de la faiblesse des charges générales.

Ce poste ne croît sur cet exercice que de 3,20% contre 6% sur l'exercice précédent.

- Les produits de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 2,5% par rapport à 2008. Cette hausse résulte en partie de la revalorisation des bases fiscales en 2009 de +2,5%.

Le poste atténuation de charges est toujours en baisse (-14%) en raison du remboursement moindre de la SOFCAP (réduction du personnel absent pour maladie ou accidents du travail).

Les produits des services ont augmenté de 12,8% de par notamment l'augmentation de nombre d'enfants déjeunant au restaurant scolaire.

2.2. Section d'investissement*- Epargne et dette*

L'encours de la dette baisse en 2009 et s'établit en capital à 1 008 825,58 €, soit 207 €/habitant, ce qui correspond à un remboursement annuel, capital et intérêts de 96 637,69 €, soit 19,85 €/habitant, alors que l'annuité de la dette s'élevait à 39,84 € en 2008 et 42,86 € en 2007.

- Les dépenses d'investissement

La baisse du remboursement de la dette permet à Vaux-sur-Seine d'être l'une des communes les moins endettées des communes de même strate de population.

Cette baisse a permis d'augmenter les dépenses d'équipement et notamment l'aménagement de l'espace Marcelle Cuhe, la rénovation des écoles, la création de voirie et d'extension du réseau d'éclairage public

- Les produits d'investissement

La commune a su augmenter ses ressources extérieures grâce à la recherche de financement. C'est ainsi qu'elle a pu bénéficier en 2009 du versement anticipé du FCTVA.

3. Orientations budgétaires 2010

Les orientations 2010 s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents.

Le budget qui sera soumis au Conseil Municipal en mars 2010 prendra en compte les besoins de financement habituels, que ce soit en matière de frais de personnel, de charges générales que de charges financières. Compte tenu du contexte économique actuel, plus encore que les années passées, il conviendra de gérer de manière rigoureuse les dépenses de fonctionnement.

Pour tenir compte des difficultés économiques que rencontrent de nombreux vauvois et malgré l'impact budgétaire de certaines mesures fiscales, la non augmentation des taux devrait être adopté lors du vote du budget.

Rappel des taux 2009 :

Taxe d'habitation (T.H.) : 12,30%

Taxe foncier bâti (T.F.B.) : 15,38 %

Taxe foncier non bâti (T.F.N.B.) : 113,09 %

En matière d'investissements, le budget devra prévoir la réalisation des projets importants dont les subventions ont déjà été notifiées (PNR, Conseil Général, Conseil Régional et Etat), à savoir : la construction de la nouvelle mairie, et la création d'une place publique au droit de la mairie.

Le montant global des subventions (Etat, Région, Département) obtenus sur ce programme permettra de limiter l'emprunt.

La rénovation de l'Orangerie devrait également débuter en 2010, aussitôt les subventions sollicitées allouées.

Ce programme d'investissement ne limitera pas pour autant les investissements courants et nécessaires : réfection de voirie, extension du réseau d'éclairage public, rénovation des écoles, etc...

La valorisation du patrimoine communal sera poursuivie avec l'acquisition des espaces naturels sensibles, l'aménagement des berges de Seine, la rénovation du parc de la Martinière.

L'accent sera mis cette année sur la sécurité avec l'installation d'un système de vidéo-protection.

A l'issue de la discussion, le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2010.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010 : BUDGET ASSAINISSEMENT**1 Résultats 2009**

Dans l'attente de la décision de l'Agence de l'Eau Seine Normandie relative à la demande de subvention pour la poursuite du programme d'extension du réseau communal d'assainissement, les travaux de la phase 2 et 3 ont été reportés. Ainsi, le solde d'exécution 2009 du service d'assainissement s'établit ainsi :

Excédent d'exploitation	=	+ 339 221,89 €
Excédent d'investissement	=	+ 243 203,14 €
Reste à recevoir	=	+ 29 156,00 €
Reste à payer	=	- 57 408,00 €

Excédent global = + 554 173,03 €

L'endettement à fin 2009 est nul.

2. Orientations budgétaires 2010*Les projets*

Le programme quinquennal prévoit de réaliser les extensions du réseau avenue de Cherbourg, Chemin du Val /Chemin des Hauts Vals et Boulevard Angibout, programme qui a été reporté d'un an dans l'attente de la notification de la subvention par l'Agence de l'E au qui nous est parvenue en fin d'année 2009.

Il sera ainsi proposé d'inscrire au budget 2010 les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux estimés à 1 400 000 € HT.

Les recettes attendues

Les recettes d'exploitation proviennent essentiellement de la redevance qui est perçue sur les factures d'eau des propriétés raccordées ou raccordables à l'assainissement.

Cette redevance augmente mécaniquement par l'apport des nouveaux raccordements, avenue de Paris et route du Moulin à Vent notamment. A cela s'ajoutent les recettes générées par le remboursement des travaux d'antenne de raccordement au réseau d'un montant de 1090 € unitaire ainsi que la taxe d'assainissement pour les constructions nouvelles d'un montant de 3620 €.

Pour mémoire, la redevance assainissement est passée de 0,95 € à 0,97 € par mètre cube en juillet 2007.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires 2010.

BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

A la soirée « *Contes Tziganes* » du vendredi 12 février, l'Espace Marcelle-Cuche a vibré aux sons du violoncelle, entraînant les spectateurs, petits et grands, dans la magie du conte nomade. Béatrice Vincent, avec les aventures de *Yachko et la mort*, et *la petite poule noire* a su captiver l'attention du public qui a réagi et participé avec vivacité. Une belle soirée pour tous !



N'oubliez-pas...

Graine de lecteur, le mercredi, tous les 15 jours dans la salle du conte Jacqueline Touchard.

Le samedi 10 avril à 10h30

Une lecture-spectacle « *Bruisements d'images* » par l'association le Souffle des livres. Au fil des pages et des images, entremêlant voix et musique, Marie Favreau et Leslie Bourdin enchantent l'imaginaire des très jeunes spectateurs. Pour les tout-petits et leurs parents, à partir de 18 mois.



En juin, Accro'livres

Des lectures buissonnières, dans le parc de La Martinière.

Brocante du 1^{er} mai 2010

La brocante de printemps se tiendra, comme tous les ans, le 1^{er} mai de 8 h à 18 h dans le Parc de la Martinière.

Les inscriptions se font en mairie auprès de Mme CRESPO tous les jours du 13 mars au 17 avril (sauf les samedis 20 mars, 4 et 11 avril) aux horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 14 h 30 à 17 h 45, le mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 45, le jeudi de 15 h à 20 h et samedi de 9 h à 11 h 45.

Fête de la musique le 21 Juin

Comme chaque année, Vaux-sur-seine offre un espace scénique à tous les artistes (kiosque Parc de La Martinière). Pour participer au programme, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie ou sur le site internet, rubrique « nous contacter ».

A bientôt sur les planches !!!

Concours des Maisons fleuries

Toutes nos félicitations à Mme et M. ROUXEL finalistes pour notre commune en 2008 et récompensés par le Conseil Général des Yvelines en obtenant "les encouragements" dans la catégorie des maisons avec jardin visible de la rue.

Si vous souhaitez concourir en 2010, faites-vous connaître auprès de la mairie ou sur le site internet rubrique « nous contacter » et nous ne manquerons

pas de vous faire parvenir les modalités du concours des maisons fleuries 2010.

Concours photos

« *Les yeux grands ouverts* » 2009. Un grand bravo à nos 3 finalistes : M. Olivier SAMBO, Mme Danielle HAUTOIS, Mme TERPEREAU pour leurs photos que vous retrouverez dans nos différents journaux communaux. Cette expérience sera reconduite à partir de 2^e semestre 2010.

L'art vous intéresse?

C'est votre passion, vous souhaitez exposer dans le cadre du « Salon des Arts Vauxois »... Alors n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie ou sur le site internet de la commune rubrique « nous contacter » car la commune souhaite programmer cet événement.

THEATRE

*La Chambre
Mandarine*

Vendredi 26 mars 20h30
Espace Marcelle Cuche

Ne manquez pas ce moment de plaisir vendredi 26 mars à 20 h 30 à l'espace Marcelle-Cuche. Prix des places : 7€ et demi-tarif jusqu'à 16 ans. Réservation : 01 30 99 91 50 ou 06 71 44 42 81.

Festival des Juniors du 17 mars au 30 mars 2010.

Le Festival des Juniors se déroulera du 17 mars au 30 mars 2010.

La Communauté de Communes Vexin-Seine est partenaire du Festival des Juniors, festival d'éducation à l'image. Celui-ci se déroule en 3 temps :

- un concours de critique, qui s'est déroulé à l'automne dernier, et qui a permis à de nombreux élèves de 8 à 12 ans de s'initier à la critique cinématographique. Ce concours de critique permet également la constitution d'un jury qui décernera un prix lors du festival.
 - un festival de cinéma, qui se déroule du 17 au 30 mars aux cinémas des Mureaux et de Verneuil. Ce festival est ouvert aux scolaires la première semaine et à tout public la deuxième semaine, avec des prix d'entrée de 2.5 € à 3.6€.
- Programme complet : www.festivaldesjuniors.com
- la participation du jury au Festival de Cannes, en mai 2010.

Prochaine parution N° 71 Mai - Juin
Remise des textes et photos avant le 30 avril

DATES À RETENIR

MARS

14 & 21

Elections Régionales
Espace M. Cuche

20 & 21

Tournois TTCV au Cosoc

26

Théâtre
Espace M. Cuche 20 h 30

28

Tournois judo au Cosoc

AVRIL

9 & 10

Bourse aux vêtements
Espace M. Cuche

11

Théâtre Seine en coulisses
Espace M. Cuche 20 h 30

21

Ceufs de Pâques
Parc de la Martinière

28

Cinéma enfant
Espace M. Cuche 15 h

MAI

1^{er}

Brocante
Parc de la Martinière
toute la journée

12

Karaté inter-club
au Cosoc

22

Don du sang
Espace M. Cuche 16 h

30

Vaux contre le cancer
Parc de la Martinière

JUIN

5

Théâtre Soif Compagnie
Espace M. Cuche

6

Gala de l'ADGV
Espace M. Cuche

12

Spectacle Accadra
Espace M. Cuche

13

Audition des élèves de l'École de
musique F. Chopin
Espace M. Cuche

Tournois TTCV
au Cosoc

19

Gala du Centre de loisirs
Espace M. Cuche

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR LE
COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

JULIEN CRESPO.

MAQUETTE JHO

TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.

IMPRESSION PAR ART DIMENSION

SITE INTERNET : VAUXSURSEINE.FR